

MONTSAUCHE-LES SETTONS
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 mai 2024



Date de la convocation : 16 mai 2024

Nombre de membres :
en exercice : 14
présents : 10 - votants : 11 - absents : 4

Étaient présents : Mme LECLERCQ ; Mmes GASPARD ; BOUCHÉ-PILLON ; GOUSSOT ; HABERT ; RACITI ; MM. GIRARD ; JACQUEMANT ; SIMONNET ; MORIZOT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : Mme BILLIER, M. BOUCHER

Étaient excusés : Mme MEYER; Mme MAHÉ JANSSEUNE a donné pouvoir à M. SIMONNET

Mme Anne-Marie GOUSSOT a été nommée secrétaire

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h, le Conseil Municipal pourra valablement délibérer.

Ordre du jour :

- ✦ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2024
- ✦ Choix du secrétaire de séance

Synthèse de la réunion publique sur la transition écologique à Montsauche.

FINANCES PUBLIQUES :

- ✦ Délibération achat voiture service technique
- ✦ Délibération installation borne pour louage véhicule électrique
- ✦ Délibération facturation du travail des agents techniques et administratifs pour le budget EAU
- ✦ Délibération demande DCE 2022-2023
- ✦ Délibération renouvellement abonnement panneau pocket
- ✦ Délibération surveillance de la plage
- ✦ Délibération Citeo (convention lutte contre les déchets abandonnés)
- ✦ Décisions modificatives

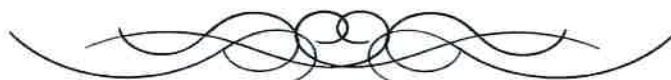
Divers

- ✦ Délibération changement horaires éclairage public
- ✦ Lignes directrices de Gestion

Questions diverses :

- ✦ Planning présence élections européennes
- ✦ Esat élection

- ✚ Union Départementale des CCAS
- ✚ Compétence publicité enseignes
- ✚ Départ Ambulances Garlot 28/06
- ✚ Suite Dr Van Osta
- ✚ MEITIS, Secours Populaire...
- ✚ Date prochain Conseil Municipal



✚ **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2024**

Adopté en l'état à l'unanimité.

✚ **Choix du secrétaire de séance :**

Madame Anne-Marie GOUSSOT a été nommée secrétaire de séance

✚ **Délibération : Achat véhicule utilitaires services techniques Délibération 2024 23**

Dans le budget 2024 il a été prévu une somme pour l'achat de matériel pour les agents techniques. Il a donc été demandé deux devis pour acquérir un nouveau véhicule utilitaire.

Devis garage RENAULT SAULIEU :

Kangoo van blue DCI ; kilométrage 42832 ; **prix 17 990.00€** (carte en grise en plus)

Devis garage CARNOT LETEURTRE :

CITROEN Berlingo Fourg Blue HDI 75 ; kilométrage 84200 ; **prix 15 000 €** (carte en grise en plus : 332.76€)

Oui l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibérée, le conseil, à l'unanimité,

- Décide d'acquérir le véhicule CITROEN Berlingo
- Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

✚ **Délibération Facturation du travail des agents techniques et administratifs pour le budget EAU de la commune. Délibération 2024 24 :**

Les agents de la commune, payés sur le budget de la commune, sont plusieurs fois dans l'année au service du budget EAU (travail administratif, interventions rapides sur les fuites ...)

Madame le Maire propose que ce temps des agents de la commune doit être facturé au budget EAU de la commune pour un montant de 5 000 euros pour l'année.

Oui Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer cette somme de 5000 euros au budget EAU de la commune.

✚ **Délibération : Demande de subvention au titre de la dotation cantonale 2022 et 2023. Délibération 2024 25 :**

Considérant les travaux de réfection de la cour de l'école,

Considérant l'entretien du gros matériel et des bâtiments communaux,

Il est envisagé de demander une subvention au Conseil Départemental de la Nièvre au titre de la dotation cantonale d'équipement 2022 et de la dotation cantonale d'équipement 2023.

Madame le Maire propose :

- De demander au Conseil Départemental de la Nièvre l'attribution d'une subvention au titre de la DCE pour les travaux de réfection de la cour de l'école des Eaux vives et de son parking pour l'année 2022 pour un montant de 11 372.00 €
- De demander au Conseil Départemental de la Nièvre l'attribution d'une subvention au titre de la DCE pour l'entretien du gros matériel et des bâtiments communaux pour l'année 2023 pour un montant de 11 372.00 €
- LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- De demander au Conseil Départemental de la Nièvre l'attribution d'une subvention au titre de la DCE pour les travaux de réfection de la cour de l'école des Eaux vives et de son parking pour l'année 2022 pour un montant de 11 372.00 €
- De demander au Conseil Départemental de la Nièvre l'attribution d'une subvention au titre de la DCE pour l'entretien du gros matériel et des bâtiments communaux pour l'année 2023 pour un montant de 11 372.00 €
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent.

✚ **Délibération : Renouvellement abonnement PanneauPocket Délibération 2024 26 :**

Monsieur JACQUEMANT, adjoint en charge du dossier, fait part au Conseil Municipal que le contrat d'abonnement avec la société CWA Entreprise concernant l'application mobile PanneauPocket arrive à échéance à la fin du mois.

Il propose de renouveler cet abonnement pour un an pour la somme de 130.00€ TTC.

Où l'exposé de Monsieur JACQUEMANT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accepte le renouvellement de l'abonnement à l'application PanneauPocket pour une durée d'un an soit 130.00€ TTC
- charge Madame le Maire de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de cette délibération.

✚ **Délibération SURVEILLANCE DE LA PLAGE DE LA PRESQU'ILE AU LAC DES SETTONS ETE 2024 : Délibération 2024 27**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité d'assurer la surveillance de la plage de la Presqu'île au lac des Settons pendant l'été.

Les pouvoirs de police du Maire et donc les obligations nous imposent dans un lieu où l'on favorise la baignade par des plages aménagées, des jeux et les mises à l'eau de voiliers et de bateaux, d'avoir une surveillance de ce lieu par des professionnels, tant au niveau de la baignade que sur les risques inhérents à la navigation, jusqu'à 300 m du rivage.

Après comparaison du devis d'AQUA58 et du coût du recrutement de deux professionnels, deux MNS titulaires du BNSSA seront donc recrutés par AQUA58 pour la commune du 12 juillet 2024 au 18 août 2024, 35h par semaine, de 13h15 à 17h45 du mardi au dimanche pour surveiller la plage.

Le coût pour la commune est de 8 813.10 € TTC, somme qui été prévue au budget 2024.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité :

- 1° accepte la prise en compte de la surveillance de la plage de la Presqu'île dans le cadre des pouvoirs de police du Maire,
- 2° accepte le devis d'AQUA58
- 3° autorise Madame le Maire à signer la convention avec AQUA58 et toutes pièces afférentes à ce dossier.

✚ **Délibération HABILITANT LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MORVAN SOMMETS ET GRANDS LACS A SIGNER LA CONVENTION DE « LUTE CONTRE LES DECHETS ABANDONNES » AVEC CITEO CONCERNANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE Délibération 2024 28 :**

Considérant que l'éco-organisme Citéo, en charge de la responsabilité élargie des

producteurs sur les emballages, propose aux collectivités territoriales qui assurent le nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés une convention leur permettant une prise en charge des coûts liés au nettoyage et à la réduction de ces déchets abandonnés sur l'espace public, sous la forme de soutiens financiers, du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025, reconductible pour une durée de trois ans ;

Considérant que Citéo a confirmé que la Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs pouvait porter cette convention au regard des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir de l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement, qu'elle effectue dans le cadre de ses compétences déchets et tourisme ;

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-2 et L. 5214-16,

VU le Code de l'environnement, notamment les articles L.541-10 et R.543- 53 à R.543-56,

VU l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement,

VU l'arrêté du 30 septembre 2022 portant modification de l'arrêté du 29 novembre 2016 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des emballages ménagers,

VU l'arrêté du 21 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages dont les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles R. 543-53 à R. 543-65 du code de l'environnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1er : Le portage de la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo par la Communauté de communes Morvan sommets et grands lacs, sur le territoire de la commune, est approuvé.

Article 2 : Monsieur René BLANCHOT, Président de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs, est autorisé à signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citéo, ainsi que tous les actes d'exécution en découlant, sur le territoire de la commune.

👉 Délibération : Changement horaires de l'éclairage public Délibération 2024 29 :

Vu la délibération du 20 août 2020,

Madame le Maire propose une modification des horaires de l'éclairage public pour l'été pour favoriser les activités touristiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE que toute l'année pour les hameaux l'éclairage sera interrompu de 21h à 6h.

- DECIDE que toute l'année pour le bourg l'éclairage sera interrompu de 22h à 6h.

- DECIDE, qu'à titre dérogatoire, compte tenu de l'attractivité du lac des Settons en période estivale, l'éclairage public sera interrompu la nuit de minuit à 6 Heures sur le secteur des Settons (précédemment défini en concertation avec le SIEEEN, gestionnaire du réseau d'éclairage public) du 29 juin 2024 au 1er septembre 2024 de chaque année.

- DECIDE, pour le bourg, de ne pas interrompre l'éclairage les nuits du 10 et du 11 août 2024 (pour les festivités du comice) et la nuit du 24 août 2024 pour la fête patronale de la commune.

- CHARGE Madame le Maire de prendre contact avec le SIEEEN pour appliquer ces modifications.

👉 Délibération : Demande de subvention opération 80 ans de l'incendie de la commune Délibération 2024 30 :

Cette année seront commémorés les 80 ans de l'incendie de la commune qui a eu lieu le 25 juin 1944. Pour financer ces activités commémoratives Mme le Maire propose de solliciter une

subvention auprès du Ministère des armées d'un montant de 500 euros.

Dépenses		Recettes	
Achats	700 euros	Auto financement	500 euros
Prestation de service	300 euros	Subvention Ministère des Armées	500 euros
	1000 euros		1000 euros

Où l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Mme le Maire à faire la demande de subvention
- D'autoriser Mme le Maire à signer toutes pièces y afférant.

✚ **Décision modificative n°1 Budget Assainissement 2024 - 2024 DMASS1:**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2024 approuvant le Budget Primitif de l'assainissement,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

L'an dernier le fonds de concours avait été demandé pour 14350.00 euros auprès de la CCMSGL pour le curage des boues de la lagune. La facture du curage des boues de la lagune ayant été moins élevée le fonds de concours a été versé à hauteur de 10769.06 euros.

Il convient d'annuler le titre de 14 350 euros en faisant un mandat de 14 350 euros au compte 673. Or le compte 673 n'a pas été assez provisionné, Mme le Maire propose une décision modificative telle que :

	Dépenses	Recettes
	Augmentation de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
Art 673	+14 350.00 €	
Art 74		+10769.06 €
Art 70611		+ 3 580.94 €
TOTAL	+14 350.00 €	+ 14 350.00 €

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,

- Accepte la présente décision modificative

✚ **Délibération : Décision modificative n° 1 - Budget Commune 2024- 2024DMCOMM1 :**

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2024 approuvant le Budget Primitif de la commune,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Il a été budgété une somme insuffisante pour couvrir le capital et les intérêts d'emprunts de l'annuité lors de l'élaboration du budget.

Augmentation également de 5000 euros en recettes et 5000 euros en dépenses de fonctionnement pour régularisation d'écritures sur les exercices antérieurs.

Désignation	Recettes	Dépenses
Investissement (ch021)	+ 120 000 €	
Fonctionnement (ch023)		+ 120 000 €
Fonctionnement (c/66111)		+ 8 100 €
Fonctionnement (c/773)	+ 5 000 €	
Fonctionnement (c/673)		+ 5000 €
Total		

Où l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité,
 - Accepte la présente décision modificative.

Questions diverses

- Planning présence élections européennes
- Esat élection
- Union Départementale des CCAS
- Compétence publicité enseignes
- Départ Ambulances Garlot 28/06
- Suite Dr Van Osta
- MEITIS, Secours Populaire...
- Date prochain Conseil Municipal

Séance levée à 21h45.

Le Maire

Marie LECLERCQ



Secrétaire de Séance

Anne-Marie GOUSSOT

